

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 1er octobre 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Secrétaire de séance : M. Régis MEYER

Conseillers en fonction : 18
Date de convocation : 26 septembre 2024

Conseillers présents : 10
Membres présents : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8
Membres absents excusés : Mmes et MM. Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Gaël GREULICH, Françoise KOELL, Didier MEYER, Carole PEYNET, Alice REIBEL, Thierry STOEFFLER.

Procurations : 2
Membres absents ayant donné procuration :
M. Gaël GREULICH à Mme Corinne WEBER,
M. Thierry STOEFFLER à M. Jean-Michel CHALON.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20240806**Objet : Demande de prime au titre des Certificats d'Économie d'Énergie pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) introduits par la loi sur l'Énergie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Économie d'Énergie délivrés par l'État. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

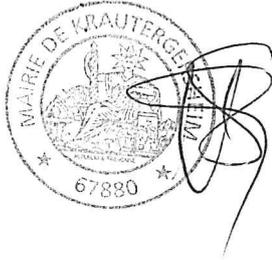
Dans le cadre de la rénovation d'une partie de l'éclairage public, la commune pourrait bénéficier d'une prime au titre des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), versée par l'Électricité de Strasbourg (ÉS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande au Maire de constituer le dossier de demande de prime au titre des CEE,
- Autorise le Maire à signer une convention avec l'ÉS pour bénéficier de cette prime.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 03 octobre 2024

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Régis MEYER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Régis MEYER.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>